



SAINT MARC JAUMEGARDE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Commune de Saint-Marc-Jaumegarde
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.b. ZONAGE - Zoom sur la partie urbanisée

Révision Autorisée N°1
Élaboration du PLU prescrite le 18 octobre 2010
PLU approuvé le 21 mars 2017
Révision autorisée du PLU arrêtée le 18 octobre 2018



Légende :

UA

Nom de zone

Limite de zone

28

Emplacements réservés

Numéro d'ER

J1

Espaces Boisés Classés

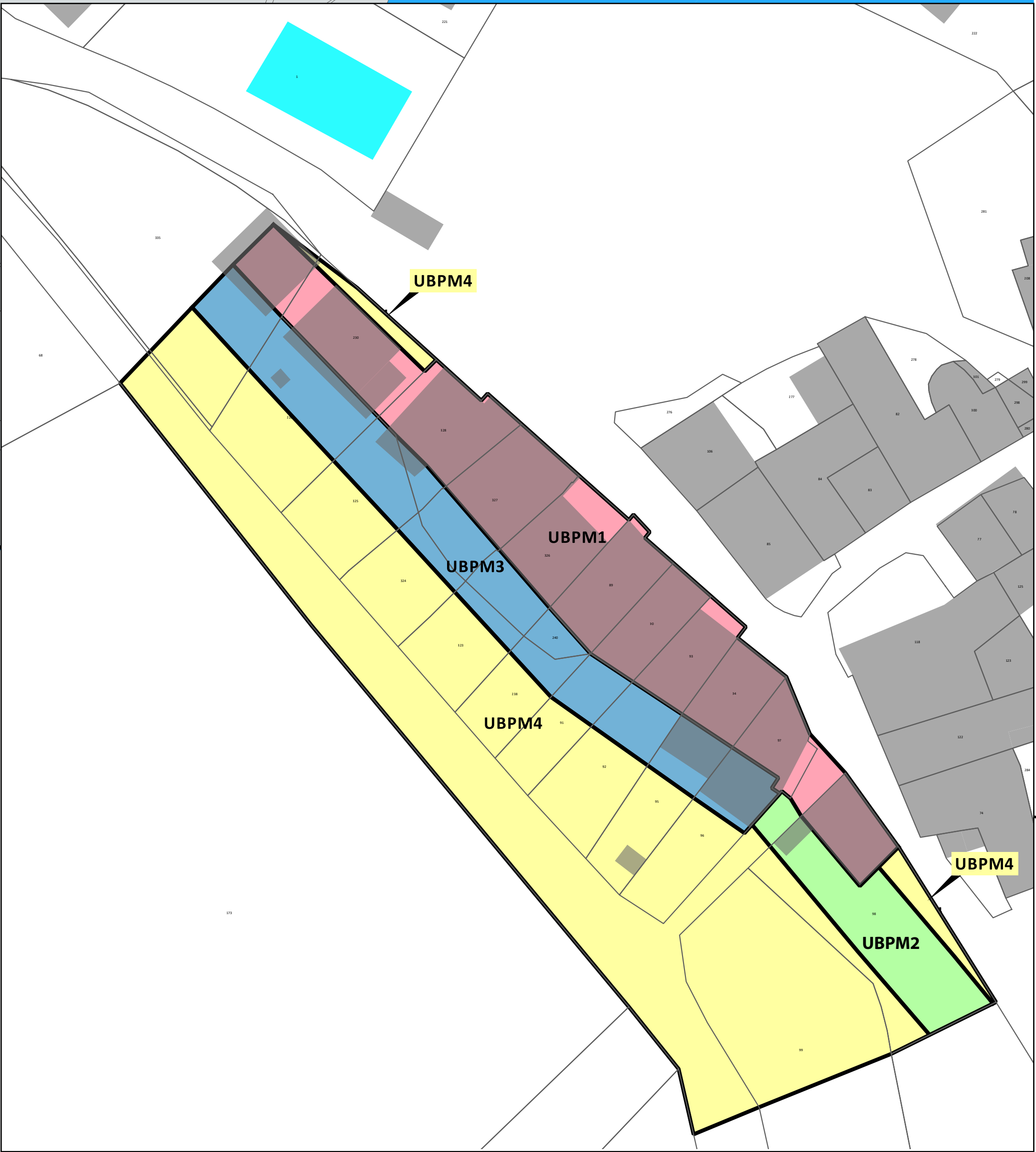
Espaces verts à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Ripisylves à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

B1

Éléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme)

Site classé



N°	Destination	Bénéficiaire	Largeur	Superficie
1	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 m	2 636 m²
2	Aménagement Jardins / Aire de jeux	Commune		768 m²
3	Point d'Apport Volontaire	Commune		2 337 m²

▲ Liste des emplacements réservés

▲ Secteur UBpm / Les Bonfillons - plan masse

